

L'ABELLE.

IMPRIMERIE ET PUBLICATION PAR JEROME BAYON, DELAUP & CO. NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI (MATIN) 25 MARS 1851.

INTERIEUR.

Les dernières nouvelles qui nous sont parvenues n'étant pas d'une nature bien décisive, nous nous abstiendrons, aujourd'hui, de plus longs détails sur la situation générale de l'Europe, afin de pouvoir donner une place dans nos colonnes aux séances de la chambre des députés de France, des 27 et 28 janvier. La discussion qui a été soulevée dans ces mémorables journées, a dû comme les discours éloquentes du général Lamarque et de M. Mauguin dans une séance précédente, dont nous avons donné la substance, produire dans le pays la plus vive impression. Quoique nous soyons obligés de retrancher de l'anglais la substance de cette discussion, qui en passant ainsi par une seconde traduction doit nécessairement être dépourvue de toute la vigueur d'éloquence des orateurs qui y ont brillé, la plupart de nos lecteurs français la liront en core avec plaisir, à cause des grandes questions qui y sont soulevées et des intérêts auxquels elles se rattachent.

FRANCE.

Chambre des députés.—Séance du 27 janvier. M. Mauguin ayant donné avis de son intention de faire quelques questions aux ministres dans cette séance, la séance assemblée dans la chambre est beaucoup plus nombreuse que de coutume. Après une légère discussion sur une question de forme, M. Mauguin monte à la tribune; le président annonce qu'il entend la question de forme, et qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

M. Mauguin.—Messieurs, des événements importants se passent autour de nous. Un peuple qui n'a commis d'autre faute envers nous, que de nous imiter; un peuple qui, par son voisinage de la France, demande notre protection, est en ce moment victime d'un système de politique qui rappelle l'Édit de Bouffé, et les intrigues du cabinet de Vienne. Il y a quelque temps, quand je demandai aux ministres, si ils étaient prêts à défendre le principe de non-intervention, ils répondirent que c'était l'obligation imposée à un peuple de ne point intervenir dans les affaires d'un autre peuple, et le devoir de s'abstenir d'une autorité sur cette autre nation. Ce principe de non-intervention, cependant, n'a abouti qu'à permettre à la Belgique de se choisir son chef qui bon lui semblait, excepté ceux qui le désiraient. C'est à regret que je parle ainsi, et je désire recevoir des ministres, particulièrement du ministre des affaires étrangères, quelques explications sur la conduite de l'Europe, à l'égard de la Belgique. Depuis hier l'adhésion est devenue plus compliquée, en ce que le ministre a déclaré qu'il s'opposerait à la réunion de la Belgique à la France. Je désire savoir comment le ministre a pu faire une telle déclaration; comment il a pu refuser une augmentation de notre territoire? Je désire savoir quelles sont les perspectives et quels sont les desseins secrets qui ont conduit à un tel refus. Jusqu'ici j'ai compris la mesure qui était due aux puissances. Mais maintenant, si les puissances de l'Europe ont un intérêt à la guerre, nous sommes en état de protéger notre territoire, et de faire respecter notre autorité. Je ne comprends plus cet état de réserve. Je désirais aussi cette occasion d'appeler l'attention de la chambre sur un objet digne de tous ses soins et de toute sa sollicitude. Une guerre à mort a éclaté entre la Russie et la Pologne. Les deux nations sont devenues ennemies. Au moment où cet événement a eu lieu, nous sommes les témoins de la séparation de la Belgique et de la Hollande.

Le général Sébastiani est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

de cette question, nous allons donner l'exemple de violer notre propre principe, notre politique serait injuste et trompeuse, et nous perdriions par là toute autorité en Europe. Quant à la Belgique, Messieurs, elle n'est pas placée hors de la sphère de notre puissance. Aussitôt que le grand événement qui a séparé pour jamais la Belgique de la Hollande fut accompli, nous nous empressâmes de proclamer le principe conservateur de la non-intervention, et de déclarer que si un soldat étranger entrant en Belgique, la France prendrait les armes à l'instant. Ne craignons donc pas de dire, que la France a sauvé la Belgique de l'invasion étrangère; maintenant il est nécessaire de sauver la Belgique d'elle-même, et pour y parvenir, que devons-nous faire? Vous avez entendu dire à la tribune que la Belgique devrait être réunie à la France; que la Belgique l'a offert; pourquoi les ministres l'ont-ils refusée?—Je dirai, d'abord, que la Belgique ne l'a jamais offerte. Au lieu d'être réunie, elle a été séparée, et le résultat a été, au lieu d'être réunie, elle a été séparée, et le résultat a été, au lieu d'être réunie, elle a été séparée.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

Le ministre des affaires étrangères, M. Sébastiani, est suivi à la tribune du général Lamarque, qui lui observe que le jeune conquérant du Balkan a beaucoup d'émulation; il recommande l'emploi d'une force militaire adéquate, non en faveur de la France, mais en faveur de la Belgique. M. Mauguin dit qu'il ne peut que se borner à dire qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Sébastiani dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point. M. Mauguin dit qu'il n'a rien de plus à dire sur ce point.

qui assurément l'annexion de la Belgique à la France, sous Napoléon pour qui l'on ne saurait imaginer qu'elle eût plus d'égard qu'elle n'en a pour Louis-Philippe. Ce patriote nous lui inspire moins de crainte maintenant que nous avons reconquis notre liberté? Quant à la Pologne, un plus grand politique que moi vous a suffisamment prouvé qu'il serait non-seulement d'un intérêt de l'humanité, mais aussi dans les intérêts des puissances continentales, de voir s'élever de nouveau cette barrière contre les incursions des hordes du nord; et que, par conséquent, il serait d'un intérêt de voir cette barrière restaurée, par la Pologne, et non par la Prusse consentant avec répugnance à un tel arrangement. J'ai entendu jusque aux moins libéraux des diplomates autrichiens exprimer le vœu que la Pologne fût reconquise ses droits. À l'égard des sentiments de l'Angleterre, on dit que le gouvernement de ce pays soutient ceux qui ont le plus de force et d'union contre le dessein de la Pologne. L'Angleterre est aussi jalouse de la Russie, et si de sentiments se manifestent en faveur de la Russie, je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas une influence dans le cas des Polonais. Ainsi donc, j'aurais pu parler maintenant de l'esprit de conquête qui a dirigé la révolution et l'empire nous ont appris. Si nous avons fait tant de conquêtes, c'est parce que nous y avons été contraints par l'aveuglement de nos ennemis, et par les fautes des rois, qui formaient alors une ligue avec les peuples contre nous. Ces peuples et ces rois sont aujourd'hui, et ils demeureront tels pendant quelque temps, pendant quelques jours, peut-être, et puis ils deviendront nos ennemis implacables.

M. de BRICQUELLE.—Bien, peut-être, surprise par les ennemis du dedans et du dehors, la France aura à combattre contre les partisans du prétendu descendant de nos rois, à qui on a donné le nom d'Henri V. (Murmures.) Voilà l'extrême où la patrie a été réduite, par les fautes et les tergiversations des ministres, que la France a tolérées jusqu'au mois d'août. (Vifs murmures.) Les ennemis de la liberté publique agissent par toute la France, et surtout dans les départements de l'Ouest. Quant à la politique du gouvernement à l'extérieur, elle n'offre qu'une série d'erreurs et d'actes de cruauté.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

qui assurément l'annexion de la Belgique à la France, sous Napoléon pour qui l'on ne saurait imaginer qu'elle eût plus d'égard qu'elle n'en a pour Louis-Philippe. Ce patriote nous lui inspire moins de crainte maintenant que nous avons reconquis notre liberté? Quant à la Pologne, un plus grand politique que moi vous a suffisamment prouvé qu'il serait non-seulement d'un intérêt de l'humanité, mais aussi dans les intérêts des puissances continentales, de voir s'élever de nouveau cette barrière contre les incursions des hordes du nord; et que, par conséquent, il serait d'un intérêt de voir cette barrière restaurée, par la Pologne, et non par la Prusse consentant avec répugnance à un tel arrangement. J'ai entendu jusque aux moins libéraux des diplomates autrichiens exprimer le vœu que la Pologne fût reconquise ses droits. À l'égard des sentiments de l'Angleterre, on dit que le gouvernement de ce pays soutient ceux qui ont le plus de force et d'union contre le dessein de la Pologne. L'Angleterre est aussi jalouse de la Russie, et si de sentiments se manifestent en faveur de la Russie, je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas une influence dans le cas des Polonais. Ainsi donc, j'aurais pu parler maintenant de l'esprit de conquête qui a dirigé la révolution et l'empire nous ont appris. Si nous avons fait tant de conquêtes, c'est parce que nous y avons été contraints par l'aveuglement de nos ennemis, et par les fautes des rois, qui formaient alors une ligue avec les peuples contre nous. Ces peuples et ces rois sont aujourd'hui, et ils demeureront tels pendant quelque temps, pendant quelques jours, peut-être, et puis ils deviendront nos ennemis implacables.

M. de BRICQUELLE.—Bien, peut-être, surprise par les ennemis du dedans et du dehors, la France aura à combattre contre les partisans du prétendu descendant de nos rois, à qui on a donné le nom d'Henri V. (Murmures.) Voilà l'extrême où la patrie a été réduite, par les fautes et les tergiversations des ministres, que la France a tolérées jusqu'au mois d'août. (Vifs murmures.) Les ennemis de la liberté publique agissent par toute la France, et surtout dans les départements de l'Ouest. Quant à la politique du gouvernement à l'extérieur, elle n'offre qu'une série d'erreurs et d'actes de cruauté.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

M. MAUGUIN.—Le ministre a changé de langage depuis qu'il s'est retiré des rangs de l'opposition. Quelle a été la conduite des ministres envers la Belgique? Ils ne parlent que de non-intervention, et cependant ils nous ont fait la guerre si nous n'avons voulu nous joindre à eux. De là à avancer hier un nouveau principe, celui de la non-intervention de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi, nous n'avons eu qu'à nous en tenir au principe de la loi.

Théâtre d'Orléans. Le second spectacle sera donné par M. et Mme. Robert, CELEBRES EQUILIBRISTES. Les exercices seront précédés par JOSEPH EN EGYPTE. Opéra en trois actes, paroles d'Alexandre Du val, musique de Méhul. Le spectacle sera terminé par La 2de, année, A QUI LA FAUTE! Vaudeville en un acte, de Scribe et Mélesville.

Théâtre Américain. BÉNÉFICE DE M. CALDWELL. M. Caldwell a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle-Orléans, que son bénéfice aura lieu vendredi prochain, 25 du courant. M. Kean & Mlle. Fisher. Ayant, en cette occasion, généralement offert leurs services, paraitront dans le même soir. Le chœur pour son bénéfice l'admiration comédie de Morton, intitulée LA VILLE ET LA CAMPAGNE. Et la farce populaire de LA PERFECTION. Le registre pour la location des loges est maintenant ouvert au bureau du contrôle. [24 m-2]

CIRQUE. Aujourd'hui Vendredi, 25 Mars. Les exercices commenceront par Des Tours d'Équitation. Par toute la troupe. M. Crighton chantera une chanson comique. La Grande Entrée. De lui beaux chevaux. Exercices d'Équitation, sans selle ni bride. Par Mr. Howard. Le superbe cheval SALADIN fera des tours surprenants qui amuseront les spectateurs. M. Nichols chantera ensuite. Exercices d'Équitation par Mme. Smith. Danse sur des échasses, par Mr. Braddy. LES PYLONNES ÉGYPTIENNES, Exécutées par toute la troupe. Les métamorphoses du sac, par le petit Smith. Les Exercices d'Équitation par M. Howard, qui fera de nouveaux tours. La troupe terminera par LES SAUTS DU TREPLIN, Par Mr. Nichols, qui terminera en sautant par-dessus huit chevaux. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7. Prix d'Entrée.—Une piastre; enfans et domestiques, moitié prix. 25 mars—

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITCHES. Gros Lot. Le tirage aura lieu le Samedi 9 d'Avril. 10,000 Piastres!!! 1 LOT DE 2,000 \$ 3,000 1 " " 1,500 1,500 1 " " 1,000 1,000 1 " " 800 800 1 " " 600 600 1 " " 500 500 1 " " 400 400 1 " " 300 300 1 " " 200 200 1 " " 100 100 1 " " 50 50 1 " " 25 25 1 " " 10 10 1 " " 5 5 1 " " 2 2 1 " " 1 1 7800 " " " " 21,300

Christ rejeté. EN conséquence du mauvais temps, le programme de ce superbe Tableau, a jugé convenable (à la demande de plusieurs personnes) n'ont pu aller le voir jusqu'à présent) de le tenir exposé à la curiosité du public, durant le reste de cette semaine, à l'Eglise des Marins. Prix d'Entrée : 50 cents. Les personnes de couleur seront admises aujourd'hui et samedi. 23 mars—4

COUR DES PREUVES. PAROISSE ST. BEAUGRAND. Le vendredi 15 avril prochain, il sera procédé par le juge royal, sur les lieux et sur les lieux, à la vente publique et à l'enchère, des biens dépendants de la succession de feu M. Joseph Amable Regnier, situés en la paroisse St. Bernard à la Terre aux Beaus, consistant en 19 en UNE HABITATION établie en sucrerie, mesurant environ vingt arpens de face sur chaque bord du Bayou aux Beaus, sur une profondeur de 400 toises, borné par le haut par les terres de la vente Nantz et par en bas par celles de Francisco Alfonso; vingt quatre Esclaves dont vingt deux hommes, une négresse et son enfant d'un an, 14 Chevaux de tir, 51 paires de Boeufs de tir, 5 Vaches et leurs suivantes, et les instruments aratoires. 2° UNE TERRE de 123 arpens environ de face, connue sous le nom d'île Wiltz, propre à faire une vacherie, et sur laquelle il y a une vingtaine de bêtes à cornes, à une lieue environ de l'habitation principale. CONDITIONS DE LA VENTE. La sucrerie, les esclaves et animaux en un seul et même lot, à un, deux, trois et quatre ans de terme, et à l'été et à deux ans de terme, le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des intéressés, et hypothèque approuvée jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente et d'hypothèque aux frais des acquéreurs, seront passés par M. Charles Jannin, notaire à Nlle-Orléans. Paroles St. Bernard, 21 mars 1851. 23 mars—21

LOTTERIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE—CLASSE NO. 13. PAS DE BILLETS BLANCS!!! 27 numéros—4 roues. D. MALCOLM, Commissaire. Le Tirage aura lieu le Samedi, 26 Mars 1851. PROSPECTUS: 1 lot de \$800 1 lot de 612 1 " de 2000 6 " de 450 1 " de 1500 6 " de 200 1 " de 1200 6 " de 150 1 " de 1000 6 " d'autres plus petits. BILLET ENTIERS \$4.50, moitié \$2.25, (carta \$1.12). Livres de 9 billets entiers \$40.50, ne pouvant gagner moins de \$18; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60. 17 Mars

AVIS est par le présent donné, que les souscriptions au fonds de la Banque de la Cité de la Nlle-Orléans seront reçues par les sous-signés, Directeurs de la dite Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant vingt jours consécutifs, (les dimanches exceptés) commençant le samedi 19 mars et finissant le lundi 11 avril 1851, un bureau de la Compagnie du Chemin à l'adresse de L. Leo Pontchartrain, rue Royale, No. 83, à la Nlle-Orléans. St. Johns, George Eastis, Nath. Cox, François Gardès, Martin Durand, James P. Freret, John A. Merle, Joseph Lallande, Jean A. Bordier, Antoine Cruzat, A. G. Wallace, D. G. Horduzat. 19 mars—20

AVIS est par le présent donné, que des rétrocessions pour recevoir les souscriptions destinées à former le capital de la Société de Canal, et de Banque de la Nlle-Orléans, seront ouvertes sous la direction des commissaires soussignés, dans le bureau occupé et géré par la Compagnie d'Assurances des Négociants, au coin des rues Royale et de la Douane, le lundi 21 du courant; les dits registres restant ouverts pendant dix jours (les dimanches non compris), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. BRYLEY CHIEF. ARCHIBALD R. TAYLOR. SAMUEL LIVINGSTON. J. P. BURTON. MADISON WHITE. JAMES FOSTER, junior. CHARLES GARDÈS. A LOUER au 1er avril, une NÉCESSITÉ à croûte, bonne cuisinière. S'adresser au magasin de la rue Royale No. 110. 23 mars

VENTES A L'ENCAISSE. FAIR F. HUTTLET. sera vendu mercredi prochain, 30 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett: 1° Un lot de terre situé rue Flauché, entre les rues du Bayou et de l'Espérance, désigné par le no. 7; et mesurant 40 pieds de face, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur (pièce française). Sur ce terrain se trouve une quantité d'arbres fruitiers de toutes les espèces, dont on pourrait retirer un revenu annuel de \$800 à \$400. 2° Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, à l'encouragement des rues Bagelle et de Jean Baptiste; no. 271, l'itin. no. 28; de 60 pieds sur 120. Conditions: à un, deux et trois ans de terme, billets endossés, et hypothèque spéciale. 25 mars—8

PAR T. MOSSY. LUNDI 4 d'Avril prochain, à 8 heures du matin, il sera vendu dans le magasin No. 13, rue de la levée, occupé par Messieurs Galleyer & Co., un assortiment complet de Porcelaines, Verres, Faïence, Mirrors, &c. &c. Payable jusqu'à \$100 comptant, de 100 à 250, 3 mois, de 250 à 500, 6 mois, plus de 500, 9 mois de terme, en billets endossés à satisfaction. 25 mars.

PAR T. MOSSY. JEUDI 7 Avril prochain, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis, les ESCALIVES suivantes, provenant de la succession de Mde. Veuve Angelan, Caroline, épouse de Guinée, depuis 20 ans dans le pays, âgée de 30 à 35 ans, avec ses deux enfans, François âgé de 19 ans, l'autre à la naissance. Française, négresse Créole âgée de 12 ans, habitée à servir dans la maison. Sarah, négresse Américaine, âgée de 22 ans, depuis 7 ans dans le pays, parlant anglais et français assez bonne couturière, très au fait au service d'une maison. Jody, jeune négre Américain, âgé de 14 ans depuis 3 ans environ dans le pays, parlant les deux langues, habitué à servir dans la maison. Tous sont garantis des vices et maladies prévoyables par la loi, et bon sujets.—Payable à 6 et 18 mois de terme, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 mars

PAR T. MOSSY. VENDREDI 25 du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, sous l'inspection du comissaire anglais, pour compte de lui l'appartenance, 2 cases maçons mairas et d'autres quantités, une cause guillem rayé, avariés dans le voyage d'importation. 24 mars

PAR TAMPICO. La golette méjicana PAULINA, au capitain Ramon Palomo, admise cargo y pasagers. Acudir al capitan abordo 6 a 25 de marzo. TUYES Y Comp. A FRET. Le navire GOLCONDA, enregistré à A. capitaine John N. Wills, peut prendre 1200 balles de coton. S'adresser à LINCOLN & GREEN. 24 mars

POUR ST. JAGO DE CUBE. La belle golette SWAIN, capit. Green, partira pour le dit port dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à la rue Bienville, ou à M. CHARLIER & Co. 23 mars

POUR BOSTON. Le navire (A. L.) SOUTH BOSTON, partira sous peu pour le dit port, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à A. GURNEY, rue Gravier, no. 62. 21 mars

POUR CHARLESTON. Le brick A. L. ENTERPRISE, capitaine M. Luen, a besoin de 100 bails pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. G. HEWES, No. 9, rue du Camp. 19 mars

LOTTERIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE—CLASSE NO. 13. PAS DE BILLETS BLANCS!!! 27 numéros—4 roues. D. MALCOLM, Commissaire. Le Tirage aura lieu le Samedi, 26 Mars 1851. PROSPECTUS: 1 lot de \$800 1 lot de 612 1 " de 2000 6 " de 450 1 " de 1500 6 " de 200 1 " de 1200 6 " de 150 1 " de 1000 6 " d'autres plus petits. BILLET ENTIERS \$4.50, moitié \$2.25, (carta \$1.12). Livres de 9 billets entiers \$40.50, ne pouvant gagner moins de \$18; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60. 17 Mars